

HERSERANGE NATURE PLEIN AIR

Association affiliée à la Fédération Française de la Randonnée Pédestre

ADHESION ou RE-ADHESION 2021

Chers (ères) Amis (ies)

Une nouvelle saison de marche a débuté le 1^{er} Septembre. Pour participer aux activités de l'association et être couvert par l'assurance FFRandonnée, il convient de renouveler votre adhésion ou, pour les nouveaux, d'adhérer à H.N.P.A. qui vous délivrera votre licence valable du 1^{er} Septembre 2020 au 31 Décembre 2021. Les tarifs ci-dessous comprennent la licence FFRandonnée avec l'assurance Responsabilité civile et accidents corporels ainsi que l'adhésion à H.N.P.A.

Le coût de la licence réglé à la FFRP est de 28.00 € pour l'IRA et de 55.80 pour la FRA. L'adhésion à H.N.P.A. est de 3 € par adhérent. Licence et adhésion sont gratuites pour les petits-enfants

Compte tenu de la suppression des activités depuis mars, nous avons essayé en vain d'obtenir de la FFRP une réduction sur les licences 2021. Le club a décidé, à titre exceptionnel, de prendre en charge 5 euros par licence, montant maximum que le club peut prendre en charge au regard de ses finances.

Si vous avez des amis intéressés par nos activités, ils peuvent participer à 2 ou 3 sorties pour tester l'ambiance et l'activité, avant d'adhérer à HNPA, l'adhésion étant obligatoire pour participer aux activités régulières de l'association.

Espérant vous retrouver en 2021 sur les sentiers, recevez nos amicales salutations. Pour le Comité, J.C.PLUSSE

ADHESION ou RENOUELEMENT D'ADHESION – LICENCE 2021 à H.N.P.A.

Nom	Prénoms	Date et lieu de naissance
Mme		
Mr		
Gratuit pour Enfants et Petits-enfants		

Adresse : CP : Ville :

Tél. fixe :Tél. portable : Année de 1^{ère} adhésion à H.N.P.A. :

Adresse électronique : @

Adhésion et licence individuelle avec RC et Accidents Corporels AC - IRA 31.00 – 5.00 = 26.00

Adhésion et licence familiale avec RC et Accidents Corporels AC - FRA 61.80 – 10.00 = 51.80

Abonnement à RANDO - MAGAZINE - Pour 4 numéros par an 8.00 €

A régler par chèque à l'ordre de H.N.P.A.

Joindre obligatoirement un certificat médical d'aptitude à la marche et à la randonnée. Si vous l'avez fourni précédemment (en 2019 ou 2020), il était valable 3 ans.

J'autorise la publication de photos prises lors des activités sur le site internet de l'association et dans la presse.

Je déclare avoir répondu NON à toutes les questions du Questionnaire Santé.

Signature

A retourner à Michèle Oswald 1 rue Delatre de Tassigny 54920 Morfontaine